

Journée nationale des aidants **Agir en solidarité pour les aidants**

Alors que la Journée nationale des aidants approche, le réseau de l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à remettre au premier plan le soutien aux aidants.

Chacun peut, à un moment ou à un autre de sa vie, être « proche aidant ». La fragilité liée à la perte d'autonomie entraîne en effet un bouleversement des relations interpersonnelles et souvent intrafamiliales ; il est donc essentiel d'agir pour relever ensemble les défis du quotidien. **Car si être aidant c'est être solidaire, cela ne doit plus être à n'importe quel prix.**

À la veille de la Journée nationale des aidants, le 6 octobre prochain, et alors que la stratégie nationale « Agir pour les aidants » 2020-2022 est arrivée à son terme, l'heure est au bilan des actions menées et aux perspectives pour les années à venir.

Si l'on peut se féliciter de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, notamment la création, l'élargissement et la revalorisation du congé proche aidants ou encore le renforcement de l'offre de répit, force est de constater que les aidants ne bénéficient pas encore du soutien et de la reconnaissance qui leur sont dus.

Cette reconnaissance doit constituer la pierre angulaire de la future stratégie nationale pluriannuelle pour les aidants, attendue depuis maintenant plusieurs mois.

Alors qu'une étude de la DRESS publiée en 2012 indiquait déjà que « *les aidants tendent à s'enfermer dans l'aide et leur principal besoin exprimé est le répit* »¹, près de 11 ans plus tard, le constat n'est pas bien meilleur. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a publié en février 2022 un rapport intitulé « *Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit* »². Faisant suite à une mission confiée par le gouvernement à l'IGAS en février 2022, portant sur l'offre de répit à destination des aidants, ce rapport s'appuie sur de nombreuses consultations d'acteurs du secteur, dont l'Uniopss.

Déjà lors de l'entretien réalisé à l'occasion de ce rapport, l'Uniopss avait mis en avant le besoin impérieux d'apporter des réponses tant sur les freins à l'accès et au développement de solutions de répit que des évolutions à apporter à l'existant.

¹ DREES, « Aider un proche âgé à domicile : la charge ressentie », Études et résultats, n° 799, mars 2012

² IGAS, décembre 2022, Rapport 2022-032R « Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit », <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-032rv2.pdf>

Confiée à de nombreux acteurs ministériels mais également d'autres acteurs institutionnels (ADF, CNSA, ANCT...) ainsi qu'aux financeurs locaux (ARS et conseils départementaux), **le soutien aux aidants est un sujet qui traverse les frontières administratives comme il traverse tous les secteurs de la perte d'autonomie.** Cette pluralité d'acteurs à mobiliser traduit ainsi parfaitement l'étendue des chantiers à l'œuvre et de la place essentielle dans la société des questions relatives au soutien et à l'accompagnement des aidants.

Alors même que l'accompagnement de proches rendus plus fragiles suite à une perte d'autonomie est un dénominateur commun à beaucoup d'entre nous, être aidant est encore trop souvent synonyme d'isolement, d'épuisement et de manque de reconnaissance.

Ce contexte déjà éprouvant est accentué par les difficultés rencontrées par les ESMS accompagnant des personnes en perte d'autonomie, liées en particulier à un manque de ressources humaines : alors que ne plus en plus de personnes requièrent des accompagnements adaptés, l'absence de professionnels en nombre suffisant entraîne souvent un glissement de responsabilité et de tâches confiées à l'aidant.

Dans une approche globale du soutien aux aidants, épauler les structures médico-sociales, notamment celles porteuses de solutions de répit, est aujourd'hui un prérequis. En effet, si l'aidant n'est pas assuré du relais de l'aide qu'il effectue d'ordinaire, il ne se tournera pas vers des solutions de répit, par inquiétude pour le bien-être de son proche.

Face à ces constats, **le réseau Uniopss/Uriopss appelle les pouvoirs publics à relancer les travaux et concertations dans le cadre d'une stratégie nationale pluriannuelle des aidants,** dans laquelle les associations représentantes des aidants, des personnes accompagnées ainsi que des organismes assurant les accompagnements auront pleinement leur place.

Il est également impératif de poursuivre les efforts pour que les politiques de soutien aux aidants soient abordées en transversalité avec les différents ministères (notamment le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ainsi que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur les aspects du logement).

Enfin, l'Uniopss et son réseau espèrent vivement que le projet de loi « Bien Vieillir », ainsi que le PLFSS 2024 intégreront des mesures spécifiques concernant les solutions de répit, faisant écho aux recommandations portées par l'IGAS dans son rapport.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.